



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</p>
--	---

Délibération n°17

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAISANCE

Objet : Forêt communale d'Ugine – Destination des produits pour l'année 2023

Par courrier en date du 5 juillet 2022, l'Office National des Forêts a sollicité l'accord de la Municipalité concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

En effet, l'Office National des Forêts souhaite procéder en 2022 au martelage des coupes désignées ci-après et précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées leur mode de commercialisation, à savoir :

Etat d'assiette :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner (ha)	Année prévue aménagement (2)	Proposition ONF (3)	Mode de commercialisation *					Observations
						Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
33	IRR	232	1	2022	2023	X					
8	IRR	480	7.5	2022	2023	X					
9	IRR	702	7.6	2022	2023	X					

* Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la Municipalité.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus,**
- **Informe le Préfet de Région des motifs de report des coupes proposées par l'ONF,**
- **Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022
Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

